

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 février 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°11a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Département pour financer le remplacement de menuiseries extérieures et les travaux d'amélioration acoustique et thermique de deux salles de l'Ecole Maternelle Turgot

Monsieur le Maire expose :

PRESENTATION DU BATIMENT

Les travaux concernent l'école maternelle de Turgot à Tulle (4 classes)

DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER

2 salles sont concernées par les travaux :

- Salle dortoir / salle motricité / Chorale
- Salle dortoir N°2

Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur
- Absence de traitement de l'acoustique d'une salle

- Eclairage vétuste, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- **Salle dortoir / salle motricité / Chorale**

- Remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2
- Fourniture et pose de store intérieur occultant opaque ignifugé M1
- Toile de verre + peinture sur mur existant
- Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique 600 *600 Gyptone type Quattro + laine minérale de 75
- Réfection de l'éclairage (*dépose luminaires, pose de pavé à led, divers*)

- **Salle dortoir N°2**

- Remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2

Synthèse financière :

● Salle dortoir / salle motricité / Chorale Nature des prestations	Montant HT
Lot menuiserie extérieure	17 800.00
Lot Peinture / faux-plafond	8 500.00
Lot Electricité	1 500.00
Lot rideaux intérieurs d'occultation	4 000.00
	31 800.00 €

● Salle dortoir 2 Nature des prestations	Montant HT
Lot menuiserie extérieure	18 200.00
	18 200,00 €

Le montant global des travaux est estimé à 50 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif au remplacement de menuiseries extérieures et aux travaux d'amélioration acoustique et thermique de deux salles de l'Ecole Maternelle Turgot dont le montant s'élève à 50 000 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Approuve le plan de financement afférent.

4 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention au Département aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

5 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 02 MARS 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 02 MARS 2023

DMA - 28022023



Ecole Maternelle Turgot

**Remplacement de menuiseries extérieures et
travaux d'amélioration acoustique et thermique
de deux salles**

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : **02 MARS 2023**

Date et Réf. de l'accusé de réception : **02 MARS 2023**

DMA - 28022023





Pôle Ingénierie Bâtiment et Voirie
Services techniques
Ville de TULLE
OC

Etabli, le 03/01/2023

ECOLE MATERNELLE DE TURGOT

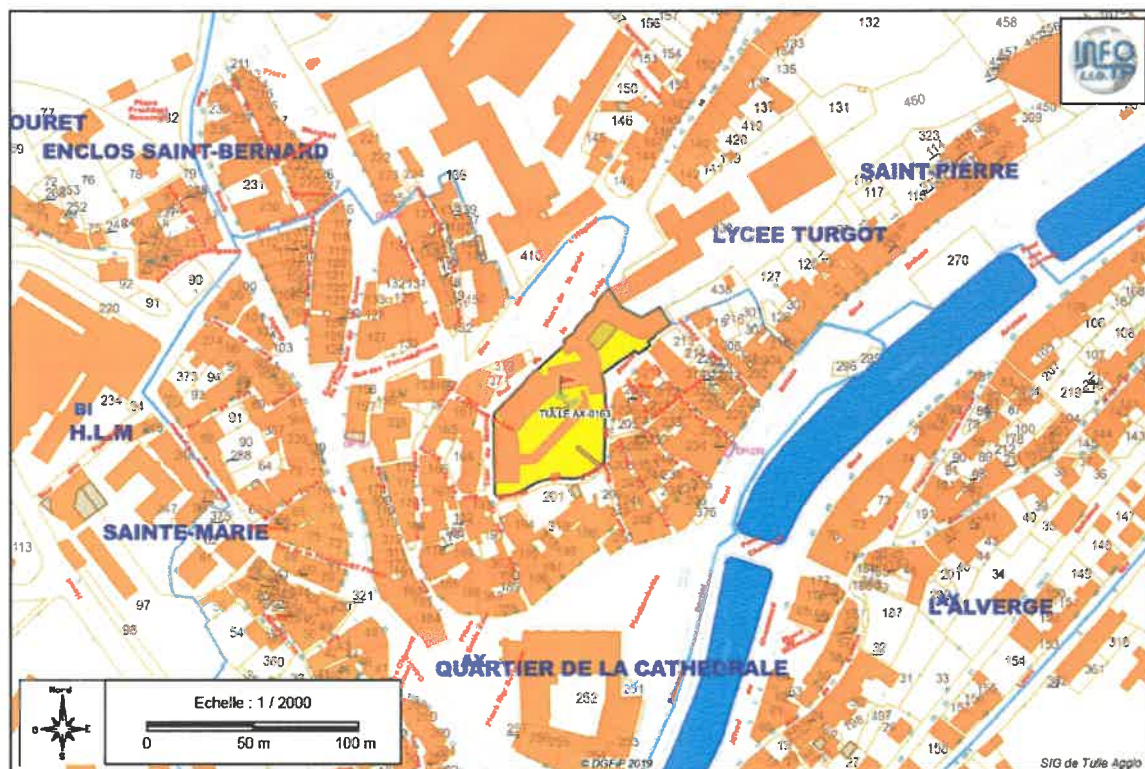
REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES TRAVAUX D'AMELIORATION ACOUSTIQUE ET THERMIQUE

<p>DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS</p>
--



PLAN DE SITUATION

1 PLACE DE LA BRIDE
19000 TULLE



PRESENTATION DU BATIMENT

Les travaux concernent l'école maternelle de Turgot à Tulle (4 classes)

DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER

2 salles sont concernées par les travaux :

Salle dortoir / salle motricité/ Chorale

Salle dortoir N°2

Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur
- Absence de traitement de l'acoustique d'une salle
- Eclairage vétuste, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé les travaux suivants :

• **Salle dortoir / salle motricité / Chorale**

Remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2
Fourniture et pose de store intérieur occultant opaque ignifugé M1
Toile de verre + peinture sur mur existant
Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique 600 *600 Gyptone type Quattro + laine minérale de 75
Réfection de l'éclairage (*dépose luminaires, pose de pavé à led, divers*)

• **Salle dortoir N°2**

Remplacement des menuiseries bois extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2

SYNTHESE FINANCIERE

• **Salle dortoir / salle motricité / Chorale**

Nature des prestations	Montant HT
Lot menuiserie extérieure	17 800.00
Lot Peinture / faux-plafond	8 500.00
Lot Electricité	1 500.00
Lot rideaux intérieurs d'occultation	4 000.00
	31 800.00 €

• **Salle dortoir N°2**

Nature des prestations	Montant HT
Lot menuiserie extérieure	18 200.00
	18 200.00 €

Montant global des travaux des 2 zones : 50 000.00 € HT



A Tulle, le 01 MARS 2023

Plan de financement
Ecole Maternelle Turgot
Remplacement de menuiseries extérieures
et travaux d'amélioration acoustique et thermique de deux salles

Partenaires	Financement	%
DSIL	15 000.00 €	30.00%
Département	20 000.00 €	40.00%
Part Ville	15 000.00 €	30.00%
Total HT	50 000.00 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MARS 2023

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que l'école maternelle Turgot concernée par le remplacement de menuiseries extérieures et les travaux d'amélioration acoustique et thermique de deux salles pour lesquels la Ville sollicite une subvention auprès du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MARS 2023

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de remplacement de menuiseries extérieures et d'amélioration acoustique et thermique de deux salles à l'école maternelle Turgot pour lesquels je sollicite le soutien financier du Département, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des dépenses avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.



Le Maire,
Bernard COMBES.